

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 07 avril 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 28 mars 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44  
Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 37  
Nombre de procurations : 5

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Océane CHARRET-GODARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Monsieur Laurent GOBET	

### **Membres absents :**

Madame Claire TOMASELLI	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET

---

**OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**

**Neuilly-Crimolois - Régularisation foncière - Cession d'une emprise de terrain**

Les propriétaires de la maison située 5 impasse Saint Victor à Neuilly-Crimolois, riveraine de la route métropolitaine 905B, sollicitent la régularisation foncière d'une emprise de terrain incorporée à leur propriété, correspondant à l'emprise d'un ancien transformateur démoli depuis de nombreuses années.

Cette emprise dépend toujours de la route métropolitaine 905B. Son maintien dans le patrimoine métropolitain ne présentant pas d'intérêt, il est proposé de céder cette emprise d'une superficie d'environ 16 m<sup>2</sup>, au prix de 11 € le m<sup>2</sup>, conforme à l'évaluation de France Domaine. Il convient également de procéder préalablement à son déclassement du domaine public.

Il est précisé que l'ensemble des frais lié à la régularisation de ce dossier sera pris en charge par les acquéreurs.

**LE BUREAU,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **la désaffectation et le déclassement** du domaine public métropolitain d'une emprise foncière d'environ 16 m<sup>2</sup>, située à Neuilly-Crimolois, en bordure de la route métropolitaine 905B, telle que représentée sur le plan ci-joint ;

- **de céder** ce terrain aux consorts Weber - 5 impasse Saint Victor - 21800 Neuilly-Crimolois, au prix de 11 € le m<sup>2</sup>, étant précisé que les frais liés à cette régularisation seront pris en charge par les acquéreurs ;

- **de dire** qu'il sera procédé à cette cession par acte notarié ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon Métropole, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier et d'autoriser Monsieur le Comptable des Finances Publiques à percevoir le produit de la vente.

SCRUTIN      POUR : 42                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                             NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 5 PROCURATION(S)